



Rudolf Ramsauer,
directeur

Le bilan intermédiaire de la législature en cours (2003-2007), qui devait marquer un nouveau départ, est plus que décevant. L'un des rares succès enregistrés, mais il est de taille, est l'aboutissement des négociations avec l'Union européenne sur les accords bilatéraux. Nos rapports contractuels

Nous devons pouvoir poursuivre sur la voie bilatérale.

avec l'UE ont pour nous une valeur existentielle.

Un emploi sur trois en Suisse dépend de nos rapports économiques avec les pays de l'UE. Le non à l'EEE prononcé par le peuple il y a treize ans nous a dirigés sur la voie bilatérale. Celle-ci a fait ses preuves. L'extension des accords existants aux nouveaux pays de l'UE, notamment de celui sur la libre circulation des personnes sur lequel nous voterons le 25 septembre, s'impose comme une évidence. Les nouveaux accords, Schengen/Dublin notamment, sur lesquels nous nous prononcerons le 5 juin visent à promouvoir une collaboration réciproque dans les domaines de la sécurité et de l'asile. Ils présentent des avantages concrets pour notre tourisme, pour la place financière et l'industrie alimentaire. Nous devons pouvoir poursuivre sur la voie bilatérale et résoudre de manière pragmatique les nouvelles questions qui se posent avec l'UE.

@ rudolf.ramsauer@economiesuisse.ch

Politiques de croissance et d'économie extérieure à renforcer

A l'occasion de sa conférence de presse annuelle, economie-suisse a appelé de ses vœux une politique de croissance renforcée et la libéralisation rapide du commerce mondial dans le cadre de l'OMC.

La Suisse a besoin d'une croissance renforcée, a souligné Ueli Forster lors de la conférence de presse annuelle du 25 avril 2005. La conception de la politique de croissance du Conseil fédéral, qui mise sur la création du produit intérieur brut, est donc la bonne. Il faut associer les approches de l'offre et de la demande et il demeure indispensable de consolider le budget de la Confédération. A son avis, qualifier d'«économies à tous crins» l'abandon de dépenses supplémentaires planifiées est absurde. A propos du programme de croissance du Conseil fédéral, Ueli Forster a dressé un bilan intermédiaire: la loi sur le marché intérieur et le programme d'allègement 2004 constituent, certes, des signes réjouissants, mais on constate par ailleurs diverses incohérences en ce qui concerne l'imposition des entreprises, le système de formation, la politique agricole, l'ouverture du marché de l'électricité, le système de santé et les charges administratives des entreprises. Par conséquent, economie-suisse exige du Conseil fédéral qu'il mette enfin en œuvre, de



Les représentants d'economiesuisse à la conférence annuelle: Patrick Odier, vice-président, Ueli Forster, président, Rudolf Ramsauer, directeur, Fredy Müller, relations publiques (d.g.à d.).

manière cohérente, les mesures de la politique de croissance et les réformes.

Stratégie active d'économie extérieure

Les entreprises suisses emploient plus de 1,8 million de personnes à l'étranger, où notre économie gagne un franc sur deux, a rappelé le vice-président Patrick Odier. Ainsi, la Suisse est un des Etats les plus fortement intégrés dans l'économie mondiale. M. Odier a estimé que la nouvelle stratégie d'économie extérieure du gouvernement mettait à juste titre l'accent sur l'accès aux marchés étrangers et sur une réglementation internationale. La conférence des ministres de l'OMC, qui se tiendra à Hongkong en décembre 2005, revêt une importance décisive. La délégation suisse devra plaider résolument pour une libéralisation rapide et com-

plète des échanges commerciaux. economie-suisse a également souhaité que soient maintenus et développés des accords économiques bilatéraux avec les principaux partenaires commerciaux de notre pays, afin d'éviter une discrimination de l'économie suisse.

Politique de blocage

Enfin, le président de la direction Rudolf Ramsauer s'en est pris à la politique de blocage pratiquée par des milieux conservateurs de droite et de gauche. Leur attitude a pour effet de torpiller les réformes et d'empêcher les progrès nécessaires. Il a mentionné à titre d'exemples Schengen/Dublin, l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes, les heures d'ouverture des magasins le dimanche, l'agriculture sans OGM, les bénéficiaires de la Banque nationale en faveur de l'AVS ou les allocations pour enfants.

Point fort

Le principe du Cassis de Dijon concourt à réduire les barrières commerciales.

Page 2 ▶

Lacunes

Le secret professionnel des avocats est lacunaire. Les juristes d'entreprises et spécialistes des brevets n'en bénéficient pas.

Page 4 ▶

Corruption

Les entreprises ne souhaitent pas combattre la corruption seules. Elles réclament un dispositif de protection.

Page 5 ▶

Portrait d'une PME

Lance Armstrong fait le tour de France sur des roues suisses, fournies par l'entreprise bien-nosée DT Swiss.

Page 7 ▶

Biffer les obstacles au commerce!

La reconnaissance de réglementations différentes mais équivalentes (principe du Cassis de Dijon) encourage l'ouverture du marché suisse. Mais l'effet de réduction des prix consécutif à une introduction unilatérale de ce principe est surestimé et sa complexité sous-estimée.

Conformément à une décision de 1970 de la Cour de justice des Communautés européennes (CJ-CE), tout produit peut être proposé dans un Etat membre de l'UE dès lors qu'il satisfait aux dispositions du pays de l'UE qui l'exporte. Dans le cas où des règles harmonisées existent, celles-ci prédominent; des écarts motivés par des intérêts de protection supérieurs restent réservés. L'introduction unilatérale du principe du Cassis de Dijon vise à combattre les prix élevés en Suisse. Plusieurs questions restent ouvertes à propos des chances de succès, des conséquences et de la manière de procéder. Le Conseil fédéral est en train d'élaborer un rapport sur la base d'initiatives parlementaires.

La Suisse pleinement intégrée

Le problème des obstacles techniques au commerce est reconnu en Suisse. L'accord de libre-échange avec l'UE contient la même formule que celle qui a servi de base à la décision de la Cour européenne. La loi fédérale sur les obstacles techniques au commerce et celle sur l'information des consommateurs contiennent le principe de la reconnaissance de prescriptions étrangères équivalentes et les accords bilatéraux garantissent la reconnaissance mutuelle de groupes de produits importants. La Suisse est aussi pleinement intégrée dans le domaine des normes.

Pourtant, de nombreux obstacles perdurent pour les importations en Suisse, comme l'a montré une évaluation de la commission de la concurrence. De récentes propositions réclamant un étiquetage spécial pour les aliments particulièrement riches en calories ou en vue de signaler de manière spécifique les rayons émis par les télé-

phones mobiles montrent que les autorités et les groupes d'intérêts ne sont pas conscients du problème. L'incertitude au moment de la mise en œuvre représente un autre obstacle. Dans plusieurs cas (par exemple: interdiction d'un dentifrice en raison de ses effets médicaux annoncés), personne n'a vérifié si l'importation était légalement interdite ou si les prescriptions ont été interprétées abusivement.

Introduction mutuelle

Dans le cadre de l'EEE, le principe du Cassis de Dijon aurait été appliqué en Suisse par analogie avec l'UE, ce que l'économie approuvait. D'une manière générale, l'élimination d'obstacles au commerce est dans l'intérêt de l'éco-



nomie dans son ensemble. Par la suite, l'UE n'a pas voulu négocier un accord séparé de contenu identique. On ignore si elle y serait encore opposée. Les milieux politiques proposent aujourd'hui l'introduction unilatérale de ce principe. Cette exigence soulève plusieurs questions qu'il importe de clarifier, dont entre autres:

- Quel traitement qui sera réservé aux producteurs suisses souhaitant appliquer des prescriptions européennes au lieu des prescriptions suisses (pas de discrimination envers les nationaux)?
- La reconnaissance vaudra-t-elle uniquement pour l'UE ou également pour d'autres pays du fait de l'OMC?
- La Suisse perdra-t-elle une garantie en matière de politique commerciale face à l'UE?
- Comment la règle sera-t-elle appliquée et qui fixera les exceptions?

L'expérience de l'UE montre que la protection des consommateurs et la sécurité sont de plus en plus souvent invoquées pour justifier des exceptions. La récente résistance de plusieurs grands pays à reconnaître mutuellement les services montre à quel point le scepticisme envers les règles d'autorisation étrangères est enraciné profondément.

Possibilités inutilisées

En vertu de la loi sur les cartels, le Conseil fédéral peut charger la Comco d'examiner si la concurrence internationale est entravée malgré l'accord de libre-échange. Dans ce cas, la Comco doit proposer des mesures appropriées pour éliminer les obstacles. Etonnamment, cette possibilité n'a encore jamais été utilisée, bien qu'elle existe depuis des années. De même, il existe plusieurs autorisations qui, jusqu'ici, n'ont pas été contestées dans le cadre du comité mixte relatif à l'accord de libre-échange avec l'UE.

En cas de reconnaissance mutuelle, la compétence réglementaire serait déléguée à l'étranger. Alors, l'incitation à conclure ou à adapter des accords d'harmonisation diminuerait pour l'UE, puisque ses produits pourraient automatiquement être commercialisés. Cela pénaliserait les entreprises de Suisse. L'unilatéralité pourrait être justifiée si la réduction des prix espérée était considérée comme majoritairement avantageuse sur le plan économique. Compte tenu des ajustements effectués, cet effet serait moins marqué que certains ne l'espèrent.

S'il est vrai que le principe du Cassis de Dijon supprime les obstacles au commerce, il faut veiller à ce qu'il soit appliqué mutuellement. Une introduction unilatérale entraînerait une réduction des prix inférieure à celle attendue. Par ailleurs, il convient d'utiliser de manière plus intensive les mécanismes actuels contre les obstacles au commerce.



thomas.pletscher@economiesuisse.ch

Nouveau certificat de salaire: attendre l'évaluation

economiesuisse salue la décision de la Conférence suisse des impôts (CSI) de différer d'une année l'introduction obligatoire du nouveau certificat de salaire.

Lors des travaux préparatoires, le groupe mixte d'accompagnement, composé d'experts des autorités fiscales et de l'économie, avait admis qu'il devait être possible de différer l'introduction du nouveau certificat. Il s'agissait d'assurer la disponibilité des moyens informatiques nécessaires à la conduite du projet pilote et de procéder à une évaluation correcte et représentative. C'est ce qui avait été décidé lors d'une rencontre faitière placée sous la médiation du conseiller fédéral Merz. Dans une démarche commune, les associations faitières de l'économie avaient demandé à la CSI de différer l'application du nouveau certificat. La commission de l'économie et des redevances du Conseil national a formulé la même demande à l'unanimité.

Une mise en oeuvre compatible avec les besoins de l'économie s'impose

Il importe de procéder à une évaluation démontrant que le nouveau certificat de salaire est compatible avec les besoins de l'économie. Les autorités avaient promis d'en tenir compte. Le groupe d'accompagnement composé d'experts de l'économie et des cantons suivra la phase pilote et évaluera les expériences faites par un groupe d'entreprises. Cela concerne tous les coûts liés à l'informatique, aux conseils, à l'introduction et à la saisie des données. Si des problèmes majeurs devaient surgir, ils devraient être résolus d'ici à l'introduction généralisée du nouveau certificat. Mais en même temps, il s'agira d'éliminer le soupçon selon lequel le nouveau certificat de salaire se traduira en fait (non en droit) par une extension du substrat fiscal.

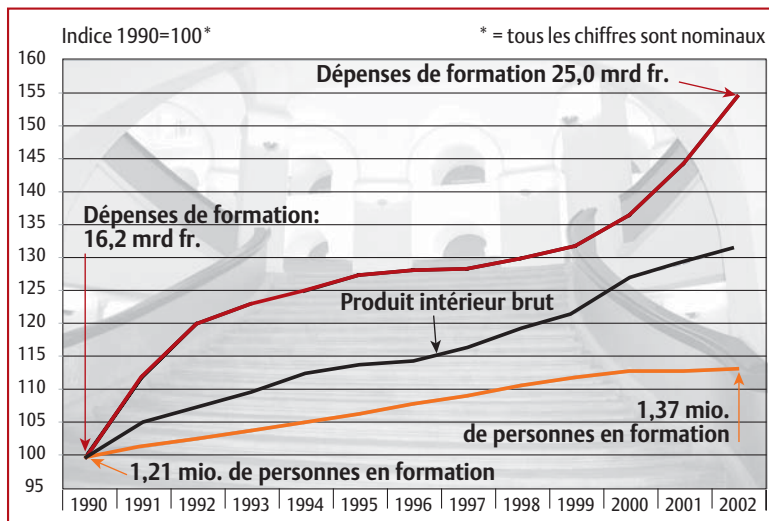


pascal.genthetta@economiesuisse.ch

Formation: optimiser les dépenses

Au cours de ces dernières années, les dépenses publiques consacrées à l'éducation ont augmenté à un rythme plus rapide que la croissance économique ou le nombre de personnes en formation.

Par rapport à la croissance supérieure à la moyenne de l'ensemble des dépenses publiques, la part des dépenses de formation est restée stable. Des moyens supplémentaires considérables ont surtout été débloqués pour le degré tertiaire, mais aussi pour les écoles primaires et secondaires inférieures. Avec une hausse moyenne de 3,7% par an, les dépenses de formation ont fortement augmenté entre 1990 et 2002, passant de 16 à 25 milliards de francs. Pendant cette période, l'économie enregistrait une croissance moyenne de 2,3%. Etant donné que l'éducation relève essentiellement des cantons, l'augmentation des dépenses a été la plus importante (en termes de volume) au niveau cantonal, ce qui est souvent oublié dans les débats politiques. Avec 4,4% par an, la hausse des dépenses fédérales a cependant été la plus élevée en pourcentage. C'est ce que montre une étude de l'Office fédéral de la statistique relative aux dépenses publiques de formation.



Ressources supplémentaires considérables

En comparaison, pendant la même période, le nombre de personnes en formation s'est accru de 1,1% par an seulement. Au début des années nonante en particulier, et de nouveau à partir de 2000, la croissance des dépenses rapportée à ce facteur était très expansive. Des moyens supplémentaires importants ont été récemment consacrés avant tout aux écoles enfantines, primaires et secondaires inférieures et au niveau tertiaire. Tandis que les dépenses en faveur des écoles primaires et secondaires inférieures progressaient de 50% (1990-2002), le nombre des écoliers augmentait de 15% seulement. Au niveau tertiaire, les dépenses ont fait un bond de 83%, alors que le nombre des étudiants a augmenté de 27%.

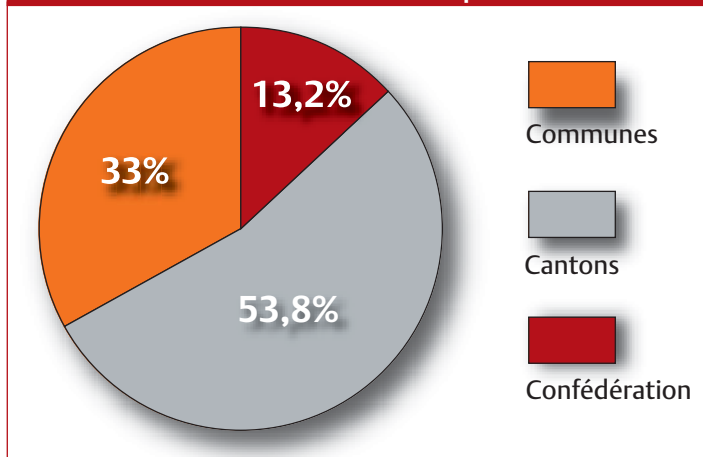
Dépenses de formation stables par rapport à l'ensemble des dépenses de l'Etat

Les chiffres révèlent les montants importants que les pouvoirs publics ont à juste titre investis dans la formation. Le fait que ces montants n'aient pas suivi l'évolution de l'ensemble des dépenses s'explique par l'explosion des dépenses sociales (part à l'ensemble des dépenses en 2002: 35%). Ainsi, la part des dépenses de formation rapportée à l'ensemble des dépenses est restée stable, totalisant 15,4% en 2002. La formation occupe toujours le deuxième rang des dépenses publiques devant la santé (18 milliards de francs) et les transports (15 milliards de francs).

Définition des priorités

En ce qui concerne la répartition de ressources publiques limitées, economiesuisse soutient la définition de priorités claires dans le domaine de la formation, mais exige surtout que les ressources soient employées de manière plus efficace et plus ciblée. Des potentiels d'optimisation existent au niveau tertiaire (ajustement des portefeuilles d'activités, concurrence). Un système de formation performant est la clé d'une intégration réussie dans le système scientifique global.

Cantons et communes financent 90% des dépenses de formation



Sources: Statistiques suisses d'éducation, Dépenses publiques d'éducation 2002, Office fédéral de la statistique; BNS, Bulletin mensuel de statistiques économiques

Mission économique au Kazakhstan

Le Kazakhstan, qui joue un rôle stratégique important en Asie centrale, a développé une dynamique économique considérable au cours de ces dernières années. Le dimanche 26 juin 2005, une mission économique dirigée par l'ambassadeur Jörg Al. Reding partira au Kazakhstan pour cinq jours.

L'objectif principal de la mission est d'établir des contacts et de rechercher concrètement des partenaires pour les entreprises suisses.

Le programme prévoit également des rencontres avec les autorités.

Pour de plus amples informations veuillez vous adresser à

@ cornelia.lutz@economiesuisse.ch

Inde Symposium 2005

L'Inde pèse d'un poids économique de plus en plus important. Aussi, l'économie suisse lorgne-t-elle de plus en plus vers ce pays. Alors que le président indien Abdul Kalam fera une visite officielle en Suisse



les 27 et 28 mai, le ministre des Finances Chidambaram rencontrera des représentants de l'économie le 10 juin à Zurich. Ensuite, les 11 et 12 juin, le Asia Research Center de l'Université de St-Gall organisera un symposium sur l'Inde dans le cadre du forum des entrepreneurs Lilienberg. La manifestation visera principalement à fournir aux PME suisses des informations sur l'économie indienne. Des informations sur le symposium sont disponibles sur le site du Asia Research Center de l'Université de St-Gall: www.arc.unisg.ch

@ frank.marty@economiesuisse.ch

@ urs.rellstab@economiesuisse.ch

Fermer la porte pour économiser l'énergie

Membre de l'Agence de l'énergie pour l'économie, le centre commercial Shoppi & Tivoli à Spreitenbach s'attaque au problème du CO₂.

Le centre commercial possède six entrées au total, équipées de portes à tambour et de portes de service latérales. Par le passé, les portes latérales étaient souvent utilisées par des clients pressés ou par le personnel des magasins les plus proches. En moyenne, les portes restaient ouvertes quatre heures par jour, occasionnant une importante déperdition d'énergie.

Solution: un mécanisme de fermeture des portes

A la suite d'une rénovation technique générale, des mécanismes électroniques de fermeture des portes ont été installés, un bouton d'urgence permettant de débloquer les portes en deux minutes. Le dispositif satisfait toutes les conditions légales et le flux des personnes



Shoppi & Tivoli à Spreitenbach

26 MWh de gaz naturel et de 5,3 t de CO₂ par an.

Visiteurs bienveillants

L'installation d'un signal d'alarme dissuade les gens d'utiliser les portes de service. Accepté par les magasins avoisinants, le changement a immédiatement fait ses preuves. Les visiteurs ne se sont pas plaints et les personnes en chaise roulante se sont aussi habituées à la nouvelle situation.

est désormais dirigé exclusivement sur les portes à tambour. De plus, le dispositif verrouille automatiquement les portes le soir. Ce nouveau mécanisme de fermeture a permis de réduire massivement les pertes de chaleur. L'investissement total s'est monté à 18 000 francs. Le groupe d'experts responsable a ainsi réalisé une économie de

Soucieuse de protéger le climat, Shoppi Tivoli Management AG partage les préoccupations de l'AEnEC. Pour Werner Frei, responsable d'exploitation, les mesures dans le domaine de l'immobilier doivent clairement porter sur le long terme. Les prochaines mesures importantes sont prévues à partir de 2007.

Dégroupage du dernier kilomètre

Sur la question du dégroupage du dernier kilomètre, la commission du Conseil des Etats veut aller plus loin que le Conseil national. Pour l'économie, il importe de concilier rapidement les points de vue sans interventions excessives.

Le Conseil national s'est prononcé en automne 2004 en faveur d'une ouverture progressive du dernier kilomètre. Cet aspect est important dans la perspective des offres des fournisseurs concurrents. Si le câble de cuivre doit être intégralement dégroupé, l'accès au haut-débit doit être accordé pendant deux ans. Cela devrait favoriser les investissements, mais les obstacles à franchir sont élevés. economiesuisse a soutenu la libéralisation à l'aune de cinq critères:

- assurer la sécurité du droit.
- promouvoir la concurrence, en priorité par le droit de la concurrence.
- limiter les interventions sectorielles au strict nécessaire.
- s'abstenir d'attribuer des compétences aux autorités par anticipation.
- promouvoir les investissements dans l'infrastructure et l'innovation.

Interventions excessives non souhaitées

La décision du Conseil national tient compte de ces exigences. Or voilà que la commission du Conseil des Etats a pris une première décision visant à dégroupier tous les types d'utilisation et à envisager de supprimer l'accès aux fournisseurs qui n'auraient pas procédé à leurs propres investissements d'infrastructure dans les

cinq ans. Le Conseil fédéral doit pouvoir ajouter d'autres formes de dégroupage ou supprimer des formes actuelles sans l'aval du Parlement. La version des Etats équivaut à une réglementation «ex-ante» qu'economiesuisse a toujours refusée, parce qu'elle y voyait une intervention excessive.

Des décisions trop éloignées de celles du Conseil national risquent de déclencher un jeu de ping-pong parlementaire. Le dégroupage, qui s'impose en tant que signe de libéralisation du marché des télécommunications, s'en trouverait différé, ce qui n'est pas souhaitable. Cette réglementation pourrait alors être déjà dépassée au moment de son entrée en vigueur en raison de l'évolution de la technique.

@ thomas.pletscher@economiesuisse.ch

Lacunes dans le secret professionnel des avocats

La protection du secret professionnel n'est pas accordée à tous les avocats. Lors de la saisie de documents, sa portée est limitée.

Les avocats sont tenus de protéger les secrets qui leur ont été confiés ou dont ils ont eu connaissance dans l'exercice de leur profession. Ils ont donc le droit de refuser de témoigner ou de remettre des pièces aux autorités d'enquête. Mais ce droit ne s'applique pas aux juristes d'entreprises, même s'ils possèdent un brevet d'avocat. C'est ce que la Commission de la concurrence a indiqué récemment dans un avis.

Les avocats suisses détenteurs d'un brevet ne sont pas non plus soumis au secret professionnel. Cela peut avoir pour conséquence que les avis rédigés par leurs soins soient transmis à la partie adverse, alors que les entreprises concurrentes étrangères ou leurs avocats peuvent invoquer le «Client-Attorney-Privilege», privilège de l'avocat du client.

Saisie de documents

Le secret professionnel de l'avocat protège notamment de la saisie de documents dans les entreprises. Mais selon le Tribunal fédéral, cette protection ne porte que sur la correspondance de la défense concernant la procédure en cours. Les autres documents établis par les avocats et trouvés dans une entreprise sont soumis à la saisie.

Nécessité d'agir

Dans leurs relations avec des avocats, les entreprises doivent faire en sorte que les informations confidentielles le demeurent. Il y a donc lieu de mettre à profit la révision en cours de la loi sur les avocats et de celle sur les brevets pour combler les lacunes de protection existantes.

En retirant récemment de ce projet la réglementation professionnelle concernant les avocats, le Conseil fédéral a passé à côté d'une chance.

@ urs.furrer@economiesuisse.ch

Electricité: subventions contestables

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) traite actuellement la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité.

L'aspect prioritaire porte sur l'abaissement du prix du courant au niveau européen, ce qui implique d'ouvrir le marché suisse de l'électricité. Il faudrait également insérer juridiquement et institutionnellement la plateforme énergétique suisse dans le marché intérieur européen de l'énergie.

Au lieu de donner à l'économie les impulsions de croissance en ouvrant le marché de l'électricité, la CEATE entend «aller de l'avant» par la promotion des

énergies renouvelables. Elle propose d'investir 165 mio.fr. par an dans l'utilisation de la biomasse, de l'énergie éolienne et solaire et la géothermie. Alors que de petites centrales pourraient bénéficier pendant vingt ans de prix fixes, les consommateurs paieraient, au fil des années, plus de 3 milliards de francs pour du courant ne pouvant approvisionner au plus que quelques dizaines de milliers de ménages. Et pour assainir et développer les centrales hydrauliques existantes, il est question d'introduire un système d'appel d'offres permettant de reporter les coûts supplémentaires éventuels sur les consommateurs indigènes.

Si les choses se passent selon la vision de la commission, les consommateurs paieraient plusieurs

centaines de millions de francs de subventions par leur facture d'électricité, dont deux tiers à charge de l'économie. Il faudrait en conséquence mettre en place un système d'économie planifiée, bureaucratique, précisant les montants à consacrer à l'énergie tirée du purin ou du fumier, de sites d'éoliennes favorables ou non, etc. Pour le moment, on ne sait même pas s'il est possible d'utiliser raisonnablement les 165 mio.fr.

Les avantages de l'ouverture du marché ne doivent pas être réduits à néant par de nouvelles prescriptions et des coûts supplémentaires. Les délibérations du Conseil national au cours de la prochaine session permettront de corriger le texte.

@ urs.naef@economiesuisse.ch

L'économie active contre la corruption

Du point de vue de l'économie, la corruption est problématique et doit être combattue dans tous les cas, quels que soient les usages en vigueur et les différences culturelles.

La convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption transfrontalière est en vigueur. En Suisse, elle a été mise en œuvre dans le cadre de dispositions pénales renforcées. Lors de sa

dernière évaluation, l'OCDE a donné de bonnes notes à notre pays. En effet, l'OCDE confirme que les entreprises multinationales ont mis en place un dispositif interne actif contre la corruption. Cependant, la sensibilisation laisse encore à désirer du côté des PME. Cette affirmation s'appuie sur un sondage effectué par Transparency International Suisse et economiesuisse. Les résultats ne sont certes pas représentatifs, mais

on constate que des entreprises de toutes les tailles et de toutes les branches sont confrontées à ce problème.

Dispositif de protection

Une entreprise ne peut à elle seule s'opposer à de telles pratiques lorsque le phénomène s'est établi dans son secteur d'activité. Il n'est pas rare que ce soient les futurs bénéficiaires qui incitent plus ou moins explicitement à la corruption. Aussi faut-il établir des mécanismes afin d'empêcher l'exigence de pots-de-vin.

Compte tenu de l'introduction du caractère punissable de la corruption de fonctionnaires étrangers, les entreprises ont besoin d'un dispositif de protection. Elles doivent

- connaître avec précision les agissements qui sont passibles de sanctions (est-il licite de financer le voyage en Suisse de décideurs venant évaluer un projet?).
- bénéficier du soutien de l'Etat contre les exigences étrangères assimilables à du chantage (que faire lorsque les demandes d'autorisation traînent toujours en longueur?).

@ thomas.pletscher@economiesuisse.ch

ICC – Arbitres réunis à Zurich

«Arbitrage et droit pénal»: tel était le thème d'un séminaire d'ICC Suisse organisé en collaboration entre l'Association suisse de l'arbitrage et l'Institut du droit des affaires internationales de l'ICC.

Le séminaire devait répondre à la question suivante: comment l'arbitre doit-il ou peut-il procéder lorsqu'il constate ou présume que le litige est lié à l'activité délictueuse d'une partie? L'arbitre ne dépendant pas d'une autorité publique, il n'est pas soumis à une obligation de déclaration. Les participants ont finalement débattu de la position à adopter: faut-il se retirer avec ou sans indication de motifs ou arrêter un jugement par lequel la proposition est rejetée pour illégalité ou incompatibilité avec l'ordre public?

Complexité nouvelle

Les participants au séminaire ont constaté que les dispositions sur le blanchiment d'argent (l'arbitre n'est certes pas un intermédiaire financier, mais il peut jouer ce rôle s'il accepte de consigner l'argent de la part des parties) et sur la corruption adoptées et mises en œuvre sur le plan national redeviennent d'actualité et gagnent en complexité. ICC Suisse a reçu le même jour le conseil de l'Institut du droit des affaires internationales. L'institut est un organe de l'ICC.

Il fonctionne comme groupe de réflexion dans le cadre du programme de formation sur l'arbitrage international et sur la négociation de traités internationaux et travaille en étroite collaboration avec les commissions de l'ICC, les comités nationaux et la Cour internationale d'arbitrage. L'Institut organise des conférences et des séminaires sur des thèmes actuels du droit international des affaires.

@ info@icc-switzerland.ch

L'économie soutient activement la convention de l'OCDE et la lutte

■ De nombreuses entreprises ont adapté leurs directives internes et ont suivi des formations spécifiques. Les directives internes de certaines entreprises sont accessibles sur Internet.

■ economiesuisse a adopté des directives relativement tôt. Emmenant le groupe de travail de l'OCDE sur la corruption, notre Fédération rend régulièrement compte des évolutions.

■ Le BIAC, le comité consultatif économique et industriel, représente l'économie auprès

de l'OCDE. Le BIAC et ses experts du monde entier participent activement à la poursuite des travaux de l'OCDE et participent à de nombreux événements d'information. Le BIAC accorde une attention particulière au problème épineux de la protection des entreprises confrontées à des exigences de pots-de-vin assimilables à du chantage.

■ La Chambre de commerce internationale à Paris (CCI) a publié des recommandations sur la corruption dans les affaires internationales.

Energies renouvelables: une politique européenne hésitante

La promotion des énergies renouvelables joue un rôle central dans la poursuite de l'objectif fixé par l'UE en vue de réduire les émissions de CO₂. L'économie européenne exige l'application de mesures efficaces et des coûts inférieurs.

Conformément aux objectifs politiques de l'UE, la part des énergies «alternatives» doit atteindre 21% d'ici à 2010, ce qui revient à la multiplier par deux. Outre l'importance d'une réduction des émissions de CO₂, c'est celle de l'indépendance par rapport aux importations d'électricité qui est soulignée. Selon Eurelectric, cette politique coûterait

quelque 18 milliards de francs uniquement pour l'Europe des Quinze. La directive européenne sur les énergies renouvelables exige qu'une étude, à paraître cet automne, évalue la promotion des énergies renouvelables individuelle dans chacun des Etats membres. Il faut noter, cependant, que la conduite de politiques de promotion nationales non coordonnées n'encourage pas une allocation optimale des investissements.

L'économie exige des points de repères prévisibles

Aux yeux de l'économie, plusieurs points décisifs sont en discussion: tout d'abord, il im-

porte de mieux lier les objectifs politiques dans le domaine des énergies renouvelables avec ceux de la politique climatique et du Protocole de Kyoto; ensuite, il faut promouvoir les énergies renouvelables au niveau européen, là où elles peuvent être mises en œuvre de la manière la plus efficace en termes de coûts. Enfin, il convient de veiller à ce que les mesures visant à soutenir les énergies renouvelables soient axées sur le long terme et qu'elles conduisent à une harmonisation au sein de l'UE, ceci afin qu'elles puissent bénéficier des avantages de la libéralisation des marchés de l'énergie.

UNICE La voix de l'économie en Europe

Pour economiesuisse, la représentation des intérêts de l'économie suisse au sein des organes de décision et de représentation de l'UNICE revêt une grande importance. Gregor Kündig a été élu à la vice-présidence de la Commission des relations extérieures.

L'Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe, l'UNICE, a été créée en 1958 pour représenter l'économie européenne face à la Communauté européenne. Elle regroupe 38 associations de 32 Etats et représente plus de 20 millions de petites,

moyennes et grandes entreprises. Elle s'engage pour améliorer les conditions-cadre de l'économie en Europe. Vu le poids qu'elle représente, l'UNICE est consultée à un stade précoce de la législation européenne.

L'expertise, base de la politique de l'UNICE

Les positions élaborées par l'UNICE dans différents domaines sont élaborées au sein de 68 groupes de travail thématiques organisés en cinq comités. Les documents de consensus qui en résultent sont considérés comme les positions de l'économie pour l'ensemble de l'Europe sur un



Le siège de l'UNICE à Bruxelles.

thème particulier. En tant que membres à part entière de l'organisation, economiesuisse et l'Union patronale suisse sont représentées dans tous les organes de l'UNICE et ont accès à toutes ses informations. Cela implique le droit de siéger au sein des organes dirigeants au plus haut niveau (présidence et Comité exécutif). Même si elle n'est pas membre de l'UE, la Suisse peut exercer son influence au sein de l'UNICE. L'ampleur de cette influence dépend pour l'essentiel de l'engagement actif de notre pays et de la qualité des contributions des représentants suisses. Dans le sens inverse, les membres de l'UNICE reçoivent très tôt des informations précieuses sur les projets législatifs de l'UE.



Florent Roduit, délégué à Bruxelles

«Business says Yes to European Constitution»

Dans les débats pourtant enflammés sur la ratification du Traité constitutionnel européen, il faut bien tendre l'oreille dans les pays qui procèdent par référendum pour entendre les recommandations murmurées des milieux économiques. On peut s'en étonner. Mais on peut expliquer cette apparente retenue.

En France et aux Pays-Bas en particulier, les organisations économiques craignent en effet qu'un engagement soutenu dans la campagne ne soit utilisé comme repoussoir par les opposants à la Constitution et affaiblisse au final ses chances d'adoption.

En réalité, l'économie est clairement favorable au projet. Dans son appréciation du Traité, l'UNICE souligne qu'il permettra un meilleur fonctionnement de l'UE élargie en adaptant ses procédures décisionnelles à sa nouvelle composition, mais aussi et surtout qu'il fournira une base équilibrée pour modeler les politiques de l'Union européenne à l'avenir.

En effet, entre autres principes, le Traité ancre la mission d'œuvrer pour une économie sociale de marché hautement compétitive. De plus, il ne fait pas de doute qu'un rejet du Traité affaiblirait considérablement et durablement la volonté de poursuivre sur la voie de la revitalisation de l'économie européenne. A cet égard, l'incertitude qui règne à Bruxelles paralyse pour le moment les travaux de la Commission comme ceux du Parlement.

economiesuisse félicite Gregor Kündig,

qui vient d'être nommé à la vice-présidence de la Commis-

sion des relations extérieures de l'UNICE. Gregor Kündig a pris sa fonction le 26 avril, en même temps que le président allemand Bernd A. Stecher (Siemens) et la vice-présidente Catherine Minard (MEDEF France). Ce comité, auquel



sont rattachés 19 groupes de travail, constitue l'un des plus grands organes de l'UNICE; il est doté d'un secrétariat

permanent. Gregor Kündig est membre de la direction d'economiesuisse, ses domaines de compétences étant l'économie extérieure (OMC), l'Europe, les questions douanières et les obstacles techniques aux échanges.



L'esprit d'équipe fait avancer

Il y a longtemps que DT Swiss a pris la tête du peloton. L'entreprise biennoise est à la pointe dans la fourniture de composants de bicyclettes de qualité.



Le directeur Marco Zingg.

Lorsque le professionnel américain Lance Armstrong amorce son dernier Tour de France le 2 juillet, il n'a qu'une chose en tête: remporter son septième trophée d'affilée. Ses exigences quant au matériel sont à la hauteur de ses ambitions. La roue avant et la roue arrière ne doivent pas peser plus d'un kilo en tout. Telle était la demande d'Armstrong. Un défi que les spécialistes de DT Swiss se sont plu à relever. Ils ont réussi à gagner 20 grammes rien que sur l'essieu de roue. La pièce est en carbone 100% «Swiss Made».

Ancrage régional

Chez DT Swiss, on insiste sur la fabrication suisse: non seulement la PME biennoise est à la pointe sur le plan mondial dans le domaine des composants de bicyclettes, c'est aussi une entreprise modèle. Créée en 1994 par d'anciens cadres des Tréfileries réunies, DT Swiss a vu le nombre de ses collaborateurs passer de 28 à 150. La construction d'une nouvelle usine à Bienne en 2004 a permis de créer 50 emplois supplémentaires. Cet ancrage régional y est pour beaucoup dans l'obtention

par DT Swiss du Prix de l'entreprise du Mittelland en 2003. Cet attachement à sa région est perceptible chez Marco Zingg, président du conseil d'administration et directeur de DT Swiss. Marco Zingg est convaincu que la place industrielle suisse a un avenir: «l'automatisation des processus de fabrication nous rend tout à fait concurrentiels», affirme-t-il. A cela s'ajoute la bonne formation pratique de la main-d'oeuvre suisse. Marco Zingg en sait quelque chose, puisque DT Swiss possède aussi des usines aux Etats-Unis et à Taiwan. Les chiffres, eux, parlent un langage encore plus clair: l'année dernière, le chiffre d'affaires a augmenté de 20%, et il devrait en être de même cette année. Fiabilité et précision ne sont pas les seuls atouts à l'origine de ce succès. On s'aperçoit que le système de sécurité des rayons de DT Swiss multiplie par vingt la durée de vie d'une roue.

«Nous ne sommes pas des cyclistes»

Fiabilité et précision: ces qualificatifs conviennent bien aux



Production: montage d'amortisseurs.

trois membres fondateurs de la société, deux commerciaux et un ingénieur. «Aucun de nous n'est cycliste», admet volontiers Marco Zingg. C'est peut-être la raison pour laquelle, dès le début, ils n'ont pas géré leur entreprise comme un violon d'Ingres, mais comme une entreprise industrielle. La petite reine leur a directement inspiré un esprit d'équipe. Seuls des liens de confiance entre clients et fournisseurs ont permis d'accumuler le crédit nécessaire à la création d'une entreprise. Depuis, DT Swiss a toujours fait de la collaboration son credo, même si l'entreprise évolue sur

le terrain professionnel: elle soigne ses contacts personnels avec les clients et est présente à toutes les foires cyclistes internationales et à toutes les courses.

La proximité du sport cycliste permet aux Biennois de se profiler dans ce domaine et d'y faire valoir les nouvelles tendances. L'une d'elles est la demande de systèmes entiers. Les constructeurs de bicyclettes ne cherchent plus des pièces de rechange, mais des systèmes tout prêts pour leurs produits: c'est pourquoi DT Swiss a mis sur le marché ses propres roues, complètes, avec jantes, rayons, écrous de rayons (la pièce qui relie le rayon à la roue) et moyeu. L'assortiment de l'entreprise comprend aussi des amortisseurs et divers auxiliaires pour la construction de bicyclettes. Tous les matériaux doivent être aussi légers que possible. DT Swiss mise de plus en plus sur le carbone.



Cyclisme: exigences élevées en matière de roues et d'amortisseurs.

Trois souhaits de politique économique

1 Politique de la formation

Il faudrait tenir de plus en plus compte des futurs besoins de l'économie. Ainsi, la formation linguistique des ingénieurs suisses laisse-t-elle beaucoup à désirer. Cela cadre mal avec un pays d'exportation tel que la Suisse.

2 Surréglementation

Il y aurait lieu de mettre fin à la tendance à vouloir contrôler de plus en plus de choses. Les PME sont totalement débordées par le flot

de statistiques. Pour y faire face, elles doivent souvent engager un spécialiste qui leur coûte cher.

3 Bilatérales

La Suisse doit continuer de s'ouvrir à l'Europe dans le cadre des accords bilatéraux. Les entreprises qui, comme nous, ont besoin de recourir au trafic de perfectionnement pour leurs pièces, souffrent beaucoup des démarches douanières actuelles.

Potentiel à l'Est

Les produits les plus récents des fabriques biennoises sont très demandés. A l'heure actuelle, une bonne moitié des exportations sont destinées à l'Europe. Marco Zingg voit le plus grand potentiel de l'entreprise dans les nouveaux pays de l'UE et en Asie du sud-est. «Ces prochaines années, la demande en provenance de ces pays pourrait suffire à doubler le marché total de nos composants de qualité pour bicyclettes».



www.dtswiss.com

Les écoliers s'intéressent aux bilatérales

A l'initiative de «Jeunesse et économie», Joseph Deiss, ministre de l'Économie, a présenté en avri les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE dans une école professionnelle de Zurich

Ancien enseignant, Joseph Deiss n'a pas eu de mal à démontrer à 450 élèves de l'école professionnelle de Limmatplatz l'importance économique pour la Suisse de la nouvelle série d'accords, ainsi qu'à en dresser un résumé des résultats.

Un enjeu de taille

Joseph Deiss a expliqué les enjeux pour la Suisse d'un éventuel refus de l'accord sur la libre circulation des personnes: étant donné que les accords bilatéraux 1 sont liés entre eux (clause guillotine), il faut s'attendre à ce que l'UE les résilie



Jeunesse et économie: des élèves d'écoles professionnelles dialoguent avec le conseiller fédéral Deiss

tous en cas de rejet de la libre circulation. Selon M. Deiss, cela ferait des Suisses de «vrais insulaires». Pendant une heure, le ministre de l'Économie a défendu les accords devant des écoliers bien préparés: les questions ne se sont pas limitées à la libre circulation des personnes, à Schengen/Dublin et aux thèmes connexes que sont le secret bancaire et la fiscalité

de l'épargne, elles concernaient aussi Joseph Deiss lui-même.

Des jeunes très intéressés

Le ministre de l'Économie s'est aussi exprimé sur ce thème à Brigue et, à une autre occasion, à Zurich devant 900 jeunes élèves d'écoles secondaires supérieures. Ces rencontres sont également le fruit des initiatives de «Jeunesse et économie».

Impressum

Editeur: economiesuisse, Fédération des entreprises suisses; **Rédacteur responsable:** Vincent Simon; **Adresse:** Carrefour de Rive 1, Case postale 3684, 1211 Genève 3, **Téléphone** 022/786 66 81 **Téléfax** 022/786 64 50, **mail** vincent.simon@eonomiesuisse.ch; **Web:** www.eonomiesuisse.ch; **Rythme de parution:** mensuel; **Réalisation:** Layout88, Zurich; **Impression:** Imprimerie du Démocrate, Delémont

Documentation

- ❑ **«Politique économique – Suisse 2005»**
Perspectives et points clés de politique économique. Destinée aux leaders d'opinion, aux médias et aux représentants de l'économie. 50 francs. Téléchargeable sur notre site Internet.
- ❑ **«dossierpolitique»**
Service de presse destiné à toute personne intéressée. Hebdomadaire, gratuit.
- ❑ **Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise**
Code et directive SWX. Gratuit. Téléchargeable sur notre site Internet.
- ❑ **Corporate Governance:**
Swiss Code of Best Practice English. Free.
- ❑ **Le gouvernement d'entreprise en Suisse**
Rapport du prof. Karl Hofstetter (40 francs). Téléchargeable sur notre site Internet.
- ❑ **«Newsletter»**
Destinée aux dirigeants et aux cadres de l'économie, aux médias et au monde politique. Mensuelle, gratuite.
- ❑ **Politique suisse de la science, de la recherche et de la technologie:**
perspectives à l'horizon 2007. Brochure gratuite.
- ❑ **Concept des dépenses**
Contribution des milieux économiques au débat sur les finances politiques. 108 pages, 30 fr. + TVA et frais d'envoi. Téléchargeable sur notre site.
- ❑ **«Europe – options pour la Suisse et réformes internes»**
Brochure, 48 pages, gratuite.
- ❑ **«Point de repère»**
Revue thématique destinée au monde politique et aux médias. Abonnement, gratuit.
- ❑ **«Service e-mail»**
Informations sur votre PC chaque semaine, gratuit.
- ❑ **«Concept fiscal»**
Propositions de l'économie en vue du renouvellement du régime financier. Brochure, 32 pages, Fr. 10.–.
- ❑ **«Portrait d'eonomiesuisse»**
Domaines d'activités, prestations et objectifs de la Fédération des entreprises suisses, gratuit.

Veuillez faxer le talon au 022 / 786 64 50

❑ Commande ❑ Modification d'adresse

Entreprise

Nom

Rue

Prénom

N° postal / lieu

Fonction

E-Mail

Consultations

31 mai 2005

Ordonnance sur la collecte des données de l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent
Contact: thomas.pletscher@eonomiesuisse.ch

Projet de révision de l'art. 4 OAP-LBA concernant les opérations de crédit au sens de l'art. 2 al. 3 let. a LBA
Contact: thomas.pletscher@eonomiesuisse.ch

5 juin 2005

Ediction et adaptation des ordonnances d'exécution suite à la révision partielle de la LHES: ouverture de la procédure d'audition
Contact: rudolf.walser@eonomiesuisse.ch

13 juin 2005

Rapport de la commission d'experts «Mise en œuvre et application de l'harmonisation fiscale»
Contact: jan.perret-gentil@eonomiesuisse.ch

20 juin 2005

Ordonnance sur l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle
Contact: rudolf.walser@eonomiesuisse.ch

24 juin 2005

Loi fédérale instituant des mesures contre la propagande incitant à la violence et contre la violence lors de manifestations sportives
Contact: thomas.pletscher@eonomiesuisse.ch

30 juin 2005

Modification de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats
Contact: urs.furrer@eonomiesuisse.ch

1er juillet 2005

Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales (Fonds d'infrastructure): procédure de consultation
Contact: gregor.kuendig@eonomiesuisse.ch

6 juillet 2005

Intégration du droit communautaire en matière d'hygiène des denrées alimentaires et restructuration du droit d'application liée à la loi sur les denrées alimentaires
Contact: rudolf.walser@eonomiesuisse.ch

Les membres souhaitant participer à une consultation peuvent demander le matériel nécessaire à economiesuisse